



N° 15949 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		RV DATA			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		20 Clos Belle Angevine - 95350 - Saint-Brice-Sous-Forêt					
SIRET		8 8 8 4 1 1 2 6 1 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 5	
				Brut	Amortissements, provisions	Net	
				1	2	3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	4 259	AU	1 903	2 356
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
		Participations	CS		CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	4 259	BK	1 903	2 356	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	41 724	BY		41 724
		Autres créances (3)	BZ	7 961	CA		7 961
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
Disponibilités	CF		135 181	CG		135 181	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	184 866	CK		184 866	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	189 125	1A	1 903	187 222	
		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		RV DATA		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :500..)			DA	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *		(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	50
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *		(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	64 120
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	51 716
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
TOTAL (I)			DL	116 386	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs EI)	DV	27 725
	Instruments financiers à terme			D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	29 722
	Dettes fiscales et sociales			DY	13 389
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	70 836
Écart de conversion passif * et différences d'évaluation			TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	187 222	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		- Écart de réévaluation libre		1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	70 836	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		RV DATA				Exercice N		Néant ☐*	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF		
		Services *	FG	163 665	FH		FI	163 665	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	163 665	FK		FL	163 665	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	163 665
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	89 325	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	2 318	
	Salaires et traitements *						FY	4 838	
	Cotisations sociales (10)						FZ	1 695	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	2 192	
			- dotations aux dépréciations				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1		
Autres charges (12)						GE	10		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	100 378	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	63 287	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	63 287	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		RV DATA			Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N		
Produits exceptionnels (7)(VII)		(VII)	HD				
Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)		(VIII)	HH				
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	11 572			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	163 665			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	111 950			
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)			HN	51 716			
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)				HX		
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				A8			
		Dont cotisations facultatives Madelin	A10				
		Dont cotisations facultatives nouveaux plans épargne retraite	A11				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		RV DATA						Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS						Augmentations					
							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	une au ou en	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		1		2		3						
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ	D8	D9				
INC.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	KE	KF				
CORP. CORP.	Terrains					KG	KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)					KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)					KM	KN	KO			
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2					KP	KQ	KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels dont composants M3					KS	KT	KU			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	KW	KX			
		Matériel de transport *					KY	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	5 061	LC	LD	1 559	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL	LM			
	TOTAL III					LN	5 061	LO	LP	1 559		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M	8T				
	Autres participations					8U	8V	8W				
	Autres titres immobilisés					1P	1R	1S				
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	1U	1V				
	TOTAL IV					LQ	LR	LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	5 061	ØH	ØJ	1 559			
CADRE B	IMMOBILISATIONS						Diminutions			Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
							Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO	LV	LW	1X			
CORP. CORP.	Terrains					IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui					IR	MD	ME	MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels					IT	MJ	MK	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers					IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport					IV	MP	MQ	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	2 362	MT	4 258	MU	4 259
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	NA	NB		
Avances et acomptes					NC		ND	NE	NF			
TOTAL III					IY	2 362	NH	4 258	NI	4 259		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU	M7	ØW			
	Autres participations					IØ	ØX	ØY	ØZ			
	Autres titres immobilisés					I1	2B	2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	2F	2G			
	TOTAL IV					I3	NJ	NK	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	2 362	ØL	4 258	ØM	4 259	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		RV DATA					Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	5
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1– col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾				
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾					
	①	②	③	④	⑤		⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>									
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL							
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE								
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE							–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE							=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		RV DATA						Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 073	QM	2 192	QN	2 362	QO	1 903
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 073	QV	2 192	QW	2 362	QX	1 903
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 073	ØP	2 192	ØQ	2 362	ØR	1 903
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		RV DATA						Néant <input type="checkbox"/> *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		RV DATA			Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
					1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	41 724		41 724		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 961		7 961	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR						
Charges constatées d'avance		VS						
TOTAUX			VT	49 685	VU	49 685	VV	
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	
				1	2	3	4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	29 722		29 722			
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	539		539			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 850		12 850		
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	27 725		27 725			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	70 836	VZ	70 836		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		RV DATA				Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le						
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		3	1	1	2	2	5	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	51 716					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE						XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)				RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)				XX						XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *				XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)											I7	11 572	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7						K7
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)										I8	
			- imposées au taux de 0%										ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme										WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions										WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW						WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
								TOTAL I	WR	63 288				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *											WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)											WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV	
			- imposées au taux de 0 %										WH	
			- imposées au taux de 19 %										WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure										WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A)			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX			
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *											ZY		
	Majoration d'amortissement *											XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 <i>quindecies</i> A)		HT	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5				XF
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)		PA				
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)		XC						
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)		PB						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)				YH				YG		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)				YC						
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)				YD						
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit				ZI						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)		YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						Bénéfice (I moins II)		XI	63 288					
						Déficit (II moins I)						XJ		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												XL		
RÉSULTAT FISCAL						BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	63 288			XO		

Dénomination de la société : RV DATA

N° SIRET :

8	8	8	4	1	1	2	6	1	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2025

clos le : 31/12/2025

I- RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058-A-SD)		
		E1	51 716	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)		E2	11 572	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI		E9		
Réintégrations de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD		Z7		
TOTAL I		E3	0	
II- DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058-A-SD)		
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ, et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)		E4	0	
Plus-values nettes À long terme	• imposées au taux de 19 %	E5		
	• imposées au taux de 15 %	EY		
	• imposées au taux de 0 %	E6		
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	EZ		
	• imputées sur les déficits antérieurs	E7		
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)	E8		
TOTAL II		I9		
III- RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I – II)	F2	63 288
		Déficit (II – I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau N° 2058-b-bis)*		F6		
Résultat fiscal		Bénéfice	F8	63 288
		Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		RV DATA		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
			TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		↓ ligne WI
					↓ ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058-B-bis-SD



N° 15950*08

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2026

Dénomination de la société : RV DATA

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2025

clos le : 31/12/2025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I- SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice) M5ter
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	0
Total des déficits restant à reporter		H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II- ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

Désignation de l'entreprise		RV DATA										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
	TOTAL I	ØF		(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH							
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 0)			YQ	0							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	0							
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	54545							
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)			XQ	19350							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2230							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage				YV								
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)			ST	13200							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	89325						
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE				YW	2233							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)			9Z	85							
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD					YX	2318						
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY	32708							
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	11875							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025)*				ØB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%							
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR	0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA	Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL									
		Plus-values à 19 % JM		Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble JD	Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO									
		Plus-values à 19 % JP		Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale JH	n° SIRET de la société mère du groupe JJ											
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					JQ							
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social					JR							
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS												
	Revenu brut social (si le montant est positif) JT												



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-DG-SD



N° 15950*08

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2026

2026

Dénomination de la société mère : RV DATA

Néant



Exercice ouvert le : 01/01/2025

clos le : 31/12/2025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I- SUIVI DES DEFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, 1D, Z4 et EP du tableau 2058-RG-SD)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058-RG-SD)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II- ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-NOT-SD



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ES-SD



N° 15950*08

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2026

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée RV DATA

ou du groupe :

N° SIRET de la société intégrée :

Cocher la case si la déclaration souscrite
concerne la société mère

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2025

clos le : 31/12/2025

A – RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019		FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH		
TOTAL		FK			FL		
BÉNÉFICE (2) FK – FL		FM			FN		
B – PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cession d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)				F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD		G4	G5	GI	G6	G7
TOTAL plus-values (GD - GI) ou moins-values (GI - GD) Taux de 19 %	GE				GJ		
TOTAL plus-values (G4 - G6) ou moins-values (G6 - G4) Taux de 15 %			E8			E6	
TOTAL plus-values (G5 - G7) ou moins-values (G7 - G5) Taux de 0 %				E7			E5

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES
OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES
À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)

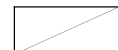
N° 2058-PAP-SD



N° 15950*08

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2026



Dénomination de la société mère :										A&R VSD INVESTMENTS																									
SIREN de la société mère :																																			
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										RV DATA																									
SIREN de la société intégrée :										8	8	8	4	1	1	2	6	1																	
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	5	clos le :										3	1	1	2	2	0	2	5
A – RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble																				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ¹															MB																				
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD																				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membres du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO																				
TOTAL										MP					MQ																				

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

Dénomination de la société mère :		A&R VSD INVESTMENTS					
SIREN de la société mère :							
Exercice ouvert le :	0 1	0 1	2 0 2 5	clos le :	3 1	1 2	2 0 2 5

**SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSIION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A
LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES**

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-value				Moins-value				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10, II-C-1 n° 250.

(2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

(3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III du CGI.

(4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

N° 2058-RG-SD



N° 15950*08

Formulaire obligatoire
(art 223 A à U du code général des impôts)

2026

2026

Dénomination de la société : A&R VSD INVESTMENTS

N° SIRET : 9 7 7 4 9 9 3 6 7 0 0 0 1 8

Exercice ouvert le : 01/01/2025

clos le : 31/12/2025

Néant *

I – RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE		
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV
Plus-value à 19 % (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA et 219-IV du CGI)		HQ
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6° alinéa)		HA
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB
	Déficit	HC
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		HE
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*		HG
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK
	Déficit	HL

II – PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE						
		19%		15%		0%
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise		RV DATA				Néant <input type="checkbox"/> *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7				8	9	19%	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			0				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise		RV DATA		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶							
❶ Entreprises soumises à l'IS									
❷ Entreprises soumises à l'IR									
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
❶		❷		❸		❹			
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %			
❶		❷		❸		❹		❺	
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		RV DATA				Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		RV DATA				Néant <input type="checkbox"/>																
Exercice ouvert le	01/01/2025 /	et clos le	31/12/2025 /	Données en nombre de mois		1	2															
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectif moyen du personnel * :						YP																
- Dont apprentis						YF																
- Dont handicapés						YG																
Effectif affectés à l'activité artisanale						RL																
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																						
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	163 665															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK																
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL																
TOTAL 1						OX	163 665															
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante						OH																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE																
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial						OF																
Variation positive des stocks						OD																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT																
TOTAL 2						OM																
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																						
Achats						ON	55 081															
Variation négative des stocks						OQ																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances						OR	19 769															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						OS	14 475															
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ																
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	10															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU																
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						Og																
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante						OY																
TOTAL 3						OJ	89 335															
IV – Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)						OG	74 330															
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.						SA	74 330															
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																						
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	<input checked="" type="checkbox"/>																	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	163 665	Effectifs au sens de la CVAE *	EY															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						HX																
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	5	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	5
Date de cessation	HR			/																		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt



(1)

Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 5	N° SIRET	8 8 8 4 1 1 2 6 1 0 0 0 1 7
Dénomination de l'entreprise	RV DATA		
Adresse (voie)	20 Clos Belle Angevine		
Code postal	9535	Ville	Saint-Brice-Sous-Forêt
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES
			P3
			500
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES
			P4
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4
			P6

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SCI	Dénomination	A&R VSD INVESTMENTS		
N° SIREN (si société établie en France)	9 7 7 4 9 9 3 6 7	% de détention	100.0	Nb de parts ou actions	500
Adresse	N° 0	Voie	20 CLOS BELLE ANGEVINE		
Code postal	95350	Commune	Saint-Brice-sous Forêt	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Tire (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

Néant *

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 5	N° SIRET	8 8 8 4 1 1 2 6 1 0 0 0 1 7
Dénomination de l'entreprise	RV DATA		
Adresse (voie)	20 Clos Belle Angevine		
Code postal	9535	Ville	Saint-Brice-Sous-Forêt
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

N° de dépôt



(1)
Néant

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si dépôt néant, cocher la case.



OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt



(1)
Néant *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si dépôt néant, cocher la case.